

Québec, le 5 juin 2012

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de deux pétitions présentées par le député de Rimouski, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Lecours
Directrice du cabinet

p.j. Pétitions

Québec, le 5 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de deux pétitions déposées à l'Assemblée nationale le 2 mai 2012 par le député de Rimouski, monsieur Irvin Pelletier, relativement à la sauvegarde des emplois dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

Les signataires de ces pétitions déclarent être de ceux et celles qui vont oser se lever pour l'avenir de leur région et, de ce fait, conviennent d'appuyer l'Opération pour la sauvegarde des emplois en région, initiée par le Conseil régional de la FTQ Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et soutenue par la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent. Ils exigent des différents paliers de gouvernement et des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

Nous accueillons favorablement la nature de cette demande puisque la Loi 34 sanctionnée le 3 mai 2012 place l'occupation et la vitalité des territoires parmi les grandes priorités du Québec.

C'est d'ailleurs dans cette esprit que la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, adoptée par le gouvernement du Québec prévoit, entre autres, d'agir pour mieux habiter nos territoires.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD